

République Française

Département de l'Aveyron

Extrait du Registre

Des Délibérations du Conseil

De la communauté de communes Monts, Rance et Rougier

Nombre de membres
Afférents Conseil Communautaire : 37
En exercice : 37
Qui ont pris part à la délibération : 30

Date de convocation : 18/09/2025

Séance du 25 septembre 2025

L'an deux mille vingt-cinq et le vingt-cinq du mois de septembre à 20h30, le Conseil Communautaire régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle de l'aérodrome de Belmont-sur-Rance, sous la présidence de Mme Monique Aliès, Présidente

Présents : Monique ALIÈS, Albert BOUSQUET, Jean-Louis CABANES, Sophie CAUMETTE, Claude CHIBAUDEL, Hélène CHICO ROS, Alain CONDOMINES, Franck COUDERC, Francis CULIE, Gérard DRESSAYRE, Michelle FONTANILLES, Eric HOULES, Jean-Luc JACQUEMOND, Eva LE CHARPENTIER, Viviane RAMONDENC, Patrick RIVEMALE, Jean-François ROUSSET, Jean-Philippe SABATHIER, André SERIN, Claude SERS, Cyril TOUZET, Bernard VIALA, Patrice VIALA

En tant que délégué suppléant, était présent : Eloi ALBET, Michel SIMONIN

Excusés ayant donné un pouvoir : Jean-Louis FRANJEAU à Patrice VIALA, Philippe GIGANON à Monique ALIÈS, Xavier PUECH à Jean-Louis CABANES, Patrick ROQUES à Sophie CAUMETTE, Michel WOLKOWICKI à Cyril TOUZET

Absents excusés : Laure BERNAT, Séverine DRESSAYRE, Anne-Claire SOLIER

Absents : Michel LEBLOND, David MAURY, Guy SALES, Jean-Claude TOUREL

Jean-François ROUSSET est désigné secrétaire de séance

N°20250925_117

Objet : Création d'un emploi dans le cadre d'une promotion interne (avec détachement pour stage)

La Présidente, rappelle à l'assemblée :

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Communautaire de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services.

Considérant le tableau des emplois adoptés par le Conseil Communautaire le 30/01/2025,

Considérant les délibérations N° 20250327_040 en date du 27/03/2025 ; N° 20250528_076 et N° 20250528_077 en date du 28/05/2025 ; N° 20250731_100 en date du 31/07/2025 modifiant le tableau des emplois.

Vu la liste d'aptitude au grade de Rédacteur établie par le Président du Centre de Gestion en date du 28/07/2025 prenant effet au 30/07/2025,

Considérant la nécessité de créer 1 emploi de Rédacteur, en raison des possibilités de promotion interne,

La Présidente propose à l'assemblée,

- la création de 1 emploi de Rédacteur, permanent à temps non complet à raison de 18 heures hebdomadaires à compter du 01/11/2025.

Le tableau des emplois est ainsi modifié à compter du 01/11/2025,

Filière : Administrative,

Cadre d'emploi : Rédacteur territorial

Grade : Rédacteur :

- ancien effectif : 1
- nouvel effectif : 2

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :

- **DÉCIDE** : d'adopter la modification du tableau des emplois ainsi proposée.

Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans les emplois seront inscrits au budget.

- **ADOpte** : à l'unanimité des membres présents.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an susdits.

Pour extrait conforme,

*La Présidente,
Monique ALIÈS*

